

# PAIX LITURGIQUE

**Notre lettre 279 publiée le 18 avril 2011**

## EN SUISSE AUSSI, LES SILENCIEUX DE L'ÉGLISE NE FONT PAS DE BRUIT. DU MOINS JUSQU'À PRÉSENT...

La réalisation d'un nouveau sondage international de Paix liturgique met en évidence le profond déséquilibre de l'Église suisse. 61% des catholiques suisses n'ont aucune connaissance du motu proprio *Summorum Pontificum*...

Courant mars, l'institut **Démoscope** a conduit pour le compte de Paix liturgique une enquête téléphonique auprès de 2009 résidents suisses (Suisse alémanique et Suisse romande uniquement) dont 722 (36%) se sont déclarés catholiques. Nous reviendrons sur les résultats détaillés la semaine prochaine. Dans un premier temps, il nous semble en effet utile de dresser un tableau rapide de l'Église en Suisse.

### I - UN CATHOLICISME SOUS INFLUENCES

La Suisse compte six diocèses et deux abbayes territoriales (Einsiedeln et Saint-Maurice d'Agaune) dont les évêques (il n'y a aucun archevêque) et les abbés (en charge de territoires indépendants de tout diocèse) se retrouvent au sein de la Conférence des évêques suisses (CES). Historiquement marqué par sa confrontation dure ou pacifique avec les communautés séparées et son œcuménisme, importance de la Réforme oblige, le catholicisme suisse est aussi connu pour ses liens particuliers avec la papauté (il n'y a qu'à penser aux gardes suisses fournis par les cantons catholiques), sa relative sujétion aux institutions politiques cantonales et fédérales en raison du système dualiste et, plus récemment, par le fait que s'y sont cristallisées bien des tensions postconciliaires.

Le catholicisme suisse (comme le catholicisme allemand ou le catholicisme belge) est réputé plus touché par la sécularisation que le catholicisme français. Ce n'est pas vrai pour le taux de catholiques pratiquants qui se situe dans les deux pays en dessous de 10%. Mais c'est vrai, en revanche, pour le nombre des vocations, car le rôle de canots de sauvetage joué par les instituts traditionalistes français, vers lesquels se dirigent un certain nombre des candidats qui ne veulent pas de l'esprit des séminaires diocésains, y est moins important.

Si l'œcuménisme est aujourd'hui en mode mineur, dépassé par la question du « dialogue avec l'islam », et l'attachement à Rome moins vif qu'autrefois, les tensions postconciliaires continuent de caractériser l'Église locale. À Lugano, en Suisse italophone, qui connut du temps de Mgr Correo, de Communion et Libération, une période « restaurationniste » avec la création d'une faculté de théologie alors concurrente de celle de Milan, l'évêque actuel s'est prononcé, dans une lettre pastorale de 2006, en faveur de l'accès à l'eucharistie des divorcés remariés civilement. En 2009, il a découragé les Franciscains de l'Immaculée de s'implanter dans son diocèse en leur imposant de partager leur lieu de culte avec une femme, pasteur protestant. Sans parler de son opposition à la célébration de la forme extraordinaire. À Coire (Chur), diocèse qui couvre sept cantons à majorité alémaniques, dont celui de Zurich, la hiérarchie ecclésiastique et laïque locale tente d'obtenir la tête de l'actuel évêque, Mgr Huonder, nommé en 2007 par Benoît XVI et jugé « trop conservateur ». En 1997, la même hiérarchie, soutenue par le pouvoir politique, avait fait tomber l'évêque de l'époque, Mgr Haas, pour lequel Rome avait fini par créer, sous la pression, un archevêché miniature au Liechtenstein. Du côté francophone, Rome n'a toujours pas désigné de successeur à Mgr Genoud, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, mort prématurément en septembre dernier. Selon la presse suisse, les deux premières *terna* (trois noms d'évêques) proposées par le nonce à la Congrégation des Évêques ont été repoussées, preuve de la difficulté à pourvoir ce diocèse en crise. Enfin, le catholicisme suisse, c'est aussi celui du chanoine Escher (voir notre **lettre n°268**), désertant l'abbaye de Saint-Maurice pour Écône. Difficile en effet de parler du catholicisme en Suisse sans indiquer que la Fraternité Saint Pie X y a son siège et que la Fraternité Saint Pierre y est née...

### II - UN PROGRESSISME AGRESSIF

Avant de nous pencher sur les résultats de notre sondage, il faut nous arrêter un instant sur l'affaire de Coire. Non seulement parce qu'elle en dit long sur le catholicisme suisse mais aussi, par effet de miroir, sur le catholicisme français.

10 ans après l'affaire Haas qui avait contraint Jean-Paul II à écarter Mgr Haas du diocèse de Coire, Benoît XVI nomma donc Mgr Huonder à la tête de cet évêché. Dès la nomination, des critiques se firent sentir, notamment de la part de « L'union des catholiques critiques » qui reprochait au nouvel évêque d'avoir été nommé vicaire général des Grisons précisément par Mgr Haas... Quant au président des catholiques romains du canton d'Obwald, il se déclarait prêt à laisser du temps au nouvel évêque tout en indiquant qu'il ne tolérerait aucun « retour en arrière ».

Pour bien comprendre ces déclarations, il faut savoir qu'en parallèle de la hiérarchie ecclésiastique traditionnelle, le système dualiste suisse prévoit que dans certains cantons - dont ceux du diocèse de Coire - des « corporations ecclésiastiques », « organisées démocratiquement et respectueuses de l'État de droit » (selon la définition de la RKZ, Conférence centrale catholique romaine de Suisse), sont habilitées à percevoir l'impôt. Or ces corporations donnent aux laïcs engagés qui les dirigent un pouvoir considérable puisque les ressources diocésaines dépendent de leur bon vouloir. C'est d'ailleurs en utilisant ce levier financier que les cantons de Zurich et de Schwyz avaient précipité le sort de Mgr Haas en cessant de financer le séminaire diocésain notamment.

Comme en Allemagne et en Autriche, les catholiques suisses, en particulier alémaniques et plus spécialement encore ceux du diocèse de Coire, sont donc habitués à faire entendre leur voix au point d'exiger de leurs pasteurs qu'ils se plient à leurs exigences sous peine de demander leur tête au Saint-Siège. Une « vigueur » que l'on n'imaginait guère chez nos paisibles voisins et que même le plus contesté des évêques français n'a jamais eu à déplorer. Ni, reconnaissons-le, de la part de nos progressistes à nous pas plus que de celle des « méchants traditionalistes » en dépit des cris d'orfraie et des dénonciations dont nombre de nos prélats sont coutumiers.

Pour revenir à Mgr Huonder, c'est en 2010 que l'offensive à son encontre a commencé. Voici ce qu'écrivait Golias en juillet 2010 : « Ces derniers jours, une autre affaire a mis en émoi les catholiques suisses. L'évêque auxiliaire de Coire, Mgr Marian Eleganti, a en effet interdit à l'un de ses prêtres de continuer de participer à une cérémonie œcuménique organisée chaque année lors de la Gay Pride de Zurich, s'attirant la réaction indignée des organisations homosexuelles. La décision de l'évêché de Coire a surpris et choqué non seulement la communauté homosexuelle mais encore beaucoup de croyants d'ouverture, puisque le prêtre participait depuis plusieurs années à cet événement et que l'église catholique zurichoise cofinancait la cérémonie œcuménique. »

Quel ignoble acte de « fermeture » en effet que ce refus de l'évêque auxiliaire de voir l'Église catholique associée au scandale public de l'homophilie ! Mais cela n'est pas tout puisque Golias annonçait dans le même article : « qu'une nouvelle (affaire) point à l'horizon ». Celle « de la désignation d'un auxiliaire complémentaire en la personne de Mgr Martin Grichting, vicaire général, réputé autoritaire et ultraconservateur. »

Outre le fait que juger quelqu'un sur sa simple réputation ne semble pas d'une charité exemplaire, ce qui est reproché en fait à Mgr Grichting, c'est de s'être « toujours prononcé contre les structures juridiques actuelles réglant les liens entre l'Église et l'État », s'opposant « à la consultation démocratique de la base et au droit de codécision des laïques dans les affaires de l'Église ». Surtout, Mgr Grichting a eu le mauvais goût de plaider pour la révision du financement de l'Église comme le confirme un courrier du gouvernement zurichois daté de septembre 2010 mettant en garde Mgr Huonder sur l'éventuelle nomination de son vicaire comme évêque auxiliaire.

La nomination de Mgr Grichting comme évêque auxiliaire ne s'étant finalement pas faite, on pensait l'affaire close quand, le mois dernier, elle est repartie de plus belle. Pour juger de son ampleur, voici quelques titres des dépêches publiées par l'agence d'information Apic/Kipa : « Affaire Huonder : le Conseil fédéral impliqué? » (3 mars) ; « Tractations sur l'affaire Huonder » (8 mars) ; « Le diocèse de Coire inquiète » (11 mars) ; « Mgr Huonder affirme qu'il a la confiance totale du Pape » (8 avril), etc. Le 2 mars, Werner Inderbitzin, président du Conseil de l'Église cantonale de Schwyz, lance l'offensive : « Personnellement, je ne vois aucun avenir paisible dans notre évêché sans un changement dans la direction », affirme-t-il au Neue Luzerner Zeitung. Le 8 mars, la Conférence de Biberbrugg, l'association des Églises cantonales du diocèse calme le jeu et indique qu'elle ne demandera pas pour l'instant la révocation de Mgr Huonder, s'affirmant disposée à un « dialogue ouvert et constructif ». Un mois plus tard, son porte-parole indique que « la relation de confiance est détruite » et que la Conférence exige que Mgr Huonder se sépare de son vicaire général.

Que s'est-il donc passé pour que l'on passe ainsi du dialogue « ouvert et constructif » à la confiance « détruite » en un tout petit mois ?

Tout simplement l'irréparable. Mgr Grichting, puisque c'est de lui qu'il s'agit, a en effet osé se déclarer opposé « à un assouplissement du célibat des prêtres ». Des propos parfaitement catholiques et faisant écho à ceux du cardinal Piacenza, nouveau Préfet de la Congrégation pour le Clergé, écrivant dans L'Osservatore Romano que : « Le célibat est une question de radicalité évangélique. » Mais des propos manifestement déplacés en Suisse où l'évêque de Saint-Gall venait pour sa part d'expliquer qu'un « assouplissement de la règle du célibat pourrait aider à affronter le problème du manque de prêtres dans les pays occidentaux ». Il faut dire qu'un des curés de son diocèse avait annoncé le dimanche précédent sa paternité prochaine à ses paroissiens...

Peu importe donc que Mgr Huonder se soit rendu à Rome où le Préfet de la Congrégation des évêques, le cardinal Ouellet lui a fait part de la « confiance totale » du Pape. Non, les « catholiques critiques » du diocèse veulent la tête de leur évêque et, si possible, celle du vicaire général en apéritif. Hans Küng, dans un entretien au *Südostschweiz am Sonntag*, le grand contempteur du Pape et de la Papauté, y va lui aussi de sa diatribe, comparant Mgr Huonder à... Kadhafi.

De cet effarant tableau de la situation suisse, nous pouvons néanmoins retenir deux enseignements intéressant la situation française :

- le progressisme français est devenu beaucoup plus faible et se trouve incapable de mener contre un évêque qui ne lui plaît pas une guerre ouverte de cette ampleur (le cas de Mgr Cattenoz en Avignon étant relativement différent) ;

- en revanche, le « complexe anti-romain », malgré un traditionalisme français beaucoup plus fort et vigilant que son équivalent suisse, règne toujours chez un certain nombre d'évêques français. Parfois il est clairement assumé comme dans le cas du tout récent livre de Mgr Doré, archevêque émérite de Strasbourg, « À cause de Jésus ! » (Plon, 2011), qui en d'autres temps aurait valu de lourdes sanctions à son auteur. Plus souvent, il se manifeste par une obstruction biaisée au magistère pontifical comme c'est le cas en matière d'application du *Motu Proprio Summorum Pontificum*...

Pourtant, jamais Paix liturgique n'a imaginé demander la tête d'un prélat, même lors de notre première et longue campagne visant Mgr Daucourt, évêque de Nanterre, que nous invitions seulement à faire preuve de charité. Nous sommes en effet simplement des fidèles qui réclament, comme nous l'accorde la Constitution pastorale *Gaudium et Spes* (n. 62), « une juste liberté de faire connaître humblement et courageusement leur manière de voir, dans le domaine de leur compétence ». Et, de temps en temps, il nous agréerait, nous catholiques français, d'être entendus, puisqu'il arrive aux hérético-progressistes suisses de l'être...

Pour en revenir à la Suisse, le bruit des « catholiques critiques » et autres « catholiques d'ouverture » ne doit pas masquer le grand silence des catholiques « tout court ». De ces catholiques qui subissent et obéissent sans broncher au risque de finir parfois, à l'image du chanoine Escher, par aller chercher du côté d'Écône le recueillement et la dévotion qu'ils ne trouvent pas dans le chahut paroissial qui leur est infligé.

Et ce grand silence, nous avons précisément voulu le mesurer, d'où le sondage mené le mois dernier pour notre compte par l'institut Démoscope sur la réception du *Motu Proprio Summorum Pontificum* par les catholiques de Suisse alémanique et romande. Mais, auparavant, voyons quelle est la situation de la liturgie traditionnelle dans le pays.

### III - LA FORME EXTRAORDINAIRE EN SUISSE

Une quarantaine de lieux de messe ouverts à la forme extraordinaire existent aujourd'hui en Suisse dans un cadre diocésain. 22 offrent la messe dominicale hebdomadaire, en majorité à un horaire familial (entre 9 heures et midi). 4 offrent une messe dominicale non hebdomadaire mais régulière. Les autres, une quinzaine, n'offrent que la messe en semaine, hebdomadaire ou non. Quasiment la moitié de ces lieux de messe sont desservis par la Fraternité Saint-Pierre, autant présente en Suisse alémanique qu'en Suisse romande.

Dans le diocèse de Coire, 13 lieux de messe existent, dont 5 offrent la messe dominicale hebdomadaire (2 dans le canton de Zurich, 2 dans celui de Schwyz et 1 dans celui des Grisons).

Du côté de la FSSPX, on dénombre 31 lieux de messe dont 24 messes dominicales hebdomadaires. 2 de ces lieux de messe sont dans le diocèse de Coire, ce qui porte à 15 le nombre de lieux de messe traditionnelle dans ce diocèse si tourmenté. Pas si mal, mais pas suffisant pour avoir droit au chapitre dans le concert diocésain...

« Pas mal mais pas suffisant » c'est un peu le commentaire qui nous vient pour résumer la situation de la forme extraordinaire en Suisse.

Il y a une explication à cela et elle tient dans l'attitude de la Conférence des évêques suisses (CES). En Suisse comme ailleurs, les évêques ont tenu à limiter la portée du texte pontifical en édictant des « directives » (<http://www.sbk-ces-cvs.ch/ressourcen/download/20071004084701.pdf>) pour son application. La 277ème assemblée ordinaire de la CES qui s'est tenue du 10 au 12 septembre 2007, à la veille de l'entrée en vigueur du *Motu Proprio* (14 septembre 2007), a donc notamment stipulé que, pour qu'un prêtre puisse célébrer selon la forme extraordinaire du rite était notamment nécessaire l'autorisation de l'évêque ! Ni plus ni moins... alors que l'article 5 de *Summorum Pontificum*, complété par l'article 7, stipule précisément que c'est l'autorisation du curé qui est requise et que l'évêque n'intervient que dans un second temps en cas de refus du curé, l'évêque étant même, dans ce cas, « instamment prié d'exaucer leur désir » !

Avec ces directives, peu connues des fidèles suisses, mais parfaitement comprises des rouages diocésains, laïques comme religieux, les évêques - on exonérera Mgr Huonder dont c'était la première apparition au sein de la CES - ont résolument détourné l'esprit du texte pontifical pour revenir aux dispositions du Motu Proprio Ecclesia Dei de 1988. Pas étonnant alors, et ce sera le seul résultat du sondage que nous vous donnerons cette semaine, que 61% des catholiques suisses aient déclaré ne pas connaître le Motu Proprio Summorum Pontificum...

Et cependant, ces catholiques silencieux n'en pensent pas moins. Notre sondage leur permet de commencer à le dire. Il montre qu'une fois de plus, les évêques archéo-conciliaires ont tout faux. C'est ce que nous verrons, comme on dit dans les feuilletons, dans notre prochain numéro...

NB : Pour soutenir Mgr Huonder et l'assurer de vos prières, vous pouvez signer la [pétition en ligne](#) proposée par Gloria TV.